



## **Déclaration de la FSU à la CAPA du 19 janvier 2026 de contestation des avis des rendez-vous de carrière des enseignant·es, CPE, Psy-EN du second degré de l'académie de Bordeaux.**

Mesdames et Messieurs,

Nous, élu·es sur les listes de la FSU, espérons que la consultation de cette instance permettra une discussion sur l'appréciation objective de la valeur professionnelle de nos collègues, indépendamment de tous quotas. Nous rappelons qu'il n'est plus fait mention dans les LDG d'un quota de 30 % d'avis "Excellent". Pourtant cet élément continue à apparaître dans la réponse que des collègues reçoivent de l'administration à la suite de leur recours gracieux. Pour la FSU, tout·e collègue ayant une grille composée d'items cochés "Très Satisfaisant" et "Excellent" avec une majorité d'avis "Excellent" devrait avoir un avis final "Excellent". La FSU considère que cette CAPA devrait également étudier les avis qui ont été portés en dehors d'un rendez-vous de carrière.

Nous supposons que, comme chaque année, l'administration va donner lors de cette CAPA tous les éléments statistiques nécessaires : pour chaque corps, pour chacun des 3 rendez-vous de carrière et avec la répartition femme/homme, le nombre d'évaluations, la répartition des appréciations finales avant recours gracieux, le nombre de recours gracieux et le nombre de refus.

S'agissant de l'évaluation en général, les syndicats de la FSU ont reçu mandat des personnels qu'ils représentent d'exiger la plus grande transparence et équité possible. La FSU continue à regretter l'absence de barèmes pour l'accès à la classe exceptionnelle et l'accès au corps des agrégé·es par liste d'aptitude. Elle dénonce toute procédure de promotion qui laisse la main aux évaluateurs et évaluatrices primaires (chef·fes d'établissement et inspecteur·trices) sans examen en CAP, et sans possibilité de recours.

La FSU s'oppose à la conception managériale de la classe exceptionnelle et au mérite qui lui est associé dans le second degré par l'administration. La situation dans le premier degré, avec un taux de promotion de 29% contre 9,5% pour les certifié·es, atteste qu'un pseudo-mérite n'est nullement nécessaire pour accéder à ce grade. La FSU revendique que ce grade devienne un débouché de carrière pour toutes et tous. En outre nous réitérons notre demande que les services de l'administration veillent à ce que les promotions à la classe exceptionnelle bénéficient prioritairement aux collègues qui ont consciencieusement fait leur travail tout au long de leur carrière et atteint le dernier échelon de la Hors Classe.

Enfin, la FSU réaffirme fermement que l'État doit payer à sa juste valeur le travail des agent·es. et revendique une hausse significative du salaire indiciaire, sans contrepartie.

Nous espérons que la CAPA va être l'occasion d'un dialogue constructif.